

Afrique du Sud : l'industrie des agrumes s'auto-impose un ban de ses exportations vers l'UE

La filière sud-africaine des agrumes a récemment suspendu ses exportations vers l'Union européenne, rapporte le site freshfruitportal.

Cette interdiction commerciale fait suite à une réunion de la Cellule de gestion de la maladie des tâches noires des agrumes (Citrus Black Spot-CBS) de l'Association des producteurs d'agrumes (CGA) et ne frappera pas les mandarines ainsi que les expéditions de fruits en provenance du Cap occidental et du Nord.

D'après le média, les acteurs de l'industrie ont recommandé au Département de l'agriculture de ne plus délivrer des certificats phytosanitaires pour les catégories du fruit concernées et d'arrêter les inspections sanitaires.

Pour rappel, l'Union européenne est la première destination des agrumes sud-africains et absorbe annuellement 650 000 tonnes du fruit. La filière agrumes emploie approximativement 100 000 personnes et a généré en 2016 environ 17 milliards de rands (1,2 milliard \$).

Source : <https://www.agencecofin.com/fruits/2610-51522-afrique-du-sud-l-industrie-des-agrumes-s-auto-impose-un-ban-de-ses-exportations-vers-lue>